



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 26 JUILLET 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
19/07/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
19/07/2021

Excusés représentés : Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND .

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Madame Dominique GODOT-RAMADE a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-40 : Garderie de l'École « Les Fournials » : tarifs 2021-2022

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, rapporte au conseil municipal la délibération N°2018-15 du 27 mars 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention relative au fonctionnement du RPI de Montfa-Fournials.

Elle rappelle l'article 11 de ladite convention, relatif à la participation financière des parents aux frais de garde : « Montant révisable chaque année par délibération conforme des deux communes ».

Madame BOCCALON propose au Conseil Municipal de signer un avenant à la convention du RPI École de Montfa et des Fournials de modifier les tarifs de la garderie de l'école des Fournials comme suit :

	TARIF	Tarif
	Garderie du Matin	Garderie du soir
1 ^{er} enfant du foyer scolarisé dans le RPI	0,40 €/jour	0,40 €/jour
2 ^{eme} enfant du foyer scolarisé dans le RPI	0,40 €/jour	0,40 €/jour
Par enfant supplémentaire du foyer scolarisé dans le RPI	0,40 €/jour	0,40 €/jour

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de Madame BOCCALON.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du RPI Montfa-Fournials.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

